

Étang de Lindre



Objectif : restaurer un grand étang piscicole, de façon à développer un fonctionnement écologique autonome et durable du milieu, favorable aux usages et à la biodiversité.

Maîtrise d'ouvrage : Conseil Général de la Moselle

Montant des travaux : 833 000 euros

Plan de financement : Conseil Général de la Moselle : 53%
Agence de l'Eau : 47%

Contexte :

Un patrimoine exceptionnel...

L'étang de Lindre, créé au 13^e siècle, couvre une superficie de 622 hectares et constitue le fleuron du pays des étangs du Sud Mosellan. Il est le plus grand des étangs piscicoles à carpe de France et a été acquis dans un objectif de préservation d'un espace naturel sensible exceptionnel par le département de la Moselle en 1976.

en terme de biodiversité...

Le Lindre, de par sa superficie et sa conformation, abrite un nombre important d'habitats biologiques d'intérêt européen et une grande diversité d'espèces dont de nombreuses protégées au niveau national et européen, ce qui lui a valu d'être classé au titre de plusieurs zonages environnementaux : Zone Humide d'importance internationale dans le cadre de la convention de RAMSAR, zone Natura 2000 (intérêt européen), ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), ENS prioritaire (Espace Naturel Sensible de Moselle), et zone humide prioritaire au titre du SDAGE.

Il a également été classé au titre de la Directive Cadre sur l'Eau au registre des zones protégées.

... et en terme de fonctionnalité

Cet étang participe de façon importante au fonctionnement hydraulique du secteur par rétention des eaux de crue et soutien d'étiage. En l'absence d'épuration conforme des communes en amont, il homogénéise la qualité des eaux arrivant des divers affluents amont, améliorant ainsi la qualité globale de l'eau en sortie d'étang, notamment des eaux de la Seille.

Qui présente des dysfonctionnements...

Cependant, depuis quelques années, l'étang s'eutrophisait, se comblait et s'atterrissait progressivement par accumulation de matière organique. Cela entraînait à la fois un appauvrissement des richesses environnementales du site, mais également une diminution de la qualité de l'eau et de la fonctionnalité du site vis-à-vis de la gestion de la ressource en eau.

De plus, le piétinement du bétail entraînait par endroits une dégradation des berges.

Enjeux et Objectifs :

Afin de lutter contre cette évolution en partie naturelle et de rétablir une dynamique favorisant le retour de la biodiversité et une meilleure fonctionnalité de cet étang d'origine artificielle, un programme d'études, complémentaire au suivi environnemental habituel, permettant de caractériser l'état initial de la qualité environnementale du site a été réalisé en 2003. Il a permis de déterminer les problématiques environnementales et de définir un programme de restauration ambitieux.

Actions et travaux réalisés :

Le programme de restauration comprend deux volets étroitement liés : un volet hydraulique et un volet de travaux de restauration écologique. Ce second volet prévoit un ensemble de travaux écologiques de restauration et de gestion de l'étang :

- La création et l'entretien de vingt deux mares.

Cette opération est fondamentale pour maintenir et développer la fonction de réservoir biologique de l'étang. A court terme, elle est essentielle pour la préservation des espèces potentiellement menacées par l'assec prolongé de l'étang, en créant des zones de reproduction et de vie larvaire. A plus long terme, elle permettra le développement des populations de ces espèces et de compenser des exondations partielles de zone de reproduction en cas d'années particulièrement sèches.



Mare pendant l'assec

- La diversification et le rajeunissement des habitats aquatiques (diversification des roselières, création de clairières aquatiques et de chenaux en eau, décapages, création de hauts fonds... etc.).

Ces opérations sont nécessaires pour éviter le vieillissement, l'atterrissement et le boisement, évolution naturelle de ces milieux qui se traduit par une diminution importante de leur fonctionnalité (réduction de l'épuration des eaux en provenance du bassin versant, diminution du volume d'eau stockable de l'étang, réduction de la diversité biologique)



Clairière dans la roselière



Chenal de diversification de la roselière (non rectiligne et en pente douce) et zone décapée



Diversification des berges des clairières : alternance de pentes douces et de pentes raides

- Les protections ponctuelles de quelques berges anciennement dégradées par des particuliers. Elles permettent la limitation des phénomènes d'érosion et de piétinement qui réduisent la surface et la diversité des habitats biologiques nécessaires à la survie de nombreuses espèces tout en formalisant la gestion des zones humides en abord de l'étang.



Berges remodelées en pente douce pour limiter les effets du batillage, et mises en défens par la pose de clôtures.



Clôtures installées pour la mise en défens des berges d'un ruisseau amont.

- Les plantations de 1800 arbres et arbustes. Cette action représente une étape essentielle dans la restauration des ruisseaux amont se jetant dans l'étang, seule garante d'une meilleure qualité de l'eau, en permettant la filtration des arrivées latérales, et d'un maintien de la diversité biologique par création ou restauration de corridors.



Plantations visant à constituer une ripisylve diversifiée sur un ruisseau amont.

- La création d'îlots. Afin de limiter les impacts de la fréquentation du site sur les oiseaux et de leur procurer des sites de reproduction hors d'atteinte des prédateurs, trois îlots ont été créés.



Îlot créé pour fournir une zone de tranquillité, aux oiseaux notamment.

- Les travaux d'aménagements d'exutoires. La réalisation de zones de roselières juste en aval de ces exutoires permettra de limiter l'impact des pollutions diffuses, et notamment les rejets non traités se déversant dans l'étang.

- Le curage des fossés de pêche. Il est nécessaire au bon écoulement des eaux lors de la vidange de l'étang et permet ainsi l'amélioration de l'usage pêche.



Fossé de pêche curé et remodelé

Réalisation et résultats :

Démarrés début 2005 avec la création des mares, les travaux ont été achevés fin 2005. Le montant total des travaux s'élève à 833 000 euros, financés par le Conseil Général de Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Ils ont été accompagnés de travaux sur les ouvrages hydrauliques, concernant principalement les digues, financés uniquement par le Conseil Général, tout comme les interventions concernant la seule gestion des usages. Ainsi, le curage des fossés de pêche, uniquement destiné à faciliter l'exercice de la pisciculture sur l'étang, n'a pas fait l'objet d'une participation financière de l'Agence de l'Eau.



Claière et chenaux après remise en eau de l'étang (avril 2006)

Le caractère très récent des aménagements ne permet pas encore de juger du résultat.

Suite à ces travaux, la mise en place d'une gestion écologique et pérenne du site, complémentaire aux aménagements réalisés, ainsi que d'un suivi permettant d'évaluer l'impact des travaux, est également prévue. L'activité de pisciculture extensive, considérée comme le seul outil valable combinant valorisation économique et gestion agri-environnementale du site, sera poursuivie.



Etang après remise en eau (Tarquimpol)

Contacts :

Agence de l'Eau Rhin Meuse

Conseil Général de Moselle / Domaine de Lindre